



# JOURN@L FOOT

N°558 DU 23 MARS 2023

## RAPPEL AUX CLUBS !

Nous rappelons aux clubs que tous les joueurs et joueuses y compris les pratiquant(e)s des catégories U7-U9-U11-U13 en football animation doivent être titulaires d'une licence.

Il en est de même pour tous les encadrants, dirigeants, même occasionnels !

En cas d'accident la responsabilité personnelle du Président serait inévitablement engagée.

Désormais des contrôles inopinés seront effectués lors des plateaux et/ou des rencontres le week-end.

## SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1

REGLEMENTS P2

JEUNES P5

FUTSAL P5

COUPES P6

TECHNIQUE P6

## CARNET NOIR

---

Le District de Haute Savoie – Pays de Gex a la tristesse de vous faire part du décès de Roland DETURCHE, ancien correspondant du Dauphiné Libéré, il parcourait les terrains des clubs chaque week-end. Le Président, Denis Allard, les membres du Comité de Direction, les membres des Commissions et le personnel présentent à sa famille et proches leurs sincères condoléances.

## NOTE AU TRESORIER

---

Clubs non à jour avec le relevé n°2 payable au 15/02 :  
Drumettaz

## MEDAILLES DE DISTRICT

---

Demande à adresser au DISTRICT, date limite le 30 avril 2023.  
L'imprimé est téléchargeable sur le site du District en rubrique « Documents ».

Les récompenses sont attribuées selon les règles suivantes :

- Médaille de Bronze : 10 ans d'activité
- Médaille d'Argent : 15 ans d'activité
- Médaille d'Or : 20 ans d'activité

## TOURNOIS

---

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

**Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.**

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles) > **sauf U7/U9/U11**
- du respect des temps de jeu et de repos

### TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

*Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.*

## CORRESPONDANCE

---

### F.F.F. :

Candidatures FFE3 / AFPE2

### CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

#### Commission de Discipline :

L'herondelle – Jux – Toutin – Porcelet  
Foron FC – ES Valleiry

**Commission des Jeunes :**

FC Vallée Verte – F. Sud 74 – US Argonay – JS Reignier – CA Bonneville – AG Bons – ES Douvaine Loisin – FC Brevon – ES Meythet – ES Lanfonnet – ES Fillinges – Bonne AC – GPT Combloux/Megève – FC La Filière – US Semnoz Vieugy – CSL Perrignier – Morzine SC – GC Ussets – US Semnoz Vieugy – Foot Sud 74 – GPT Challonges Semine Seyssel – US AAG – CSA Poisy – FC Aravis – GC Ussets – ES Cernex

**Commission Sportive :**

Faverges Portugais – ES Amancy – US AAG – FC Cluses – CS Vacheresse – FC Villy le Pelloux

**Commission des Règlements :**

Lac Bleu - AS Thonon

**Commission Féminines :**

JS Reignier – US Argonay – ES Chilly

**Commission de l'Arbitrage :**

Therien – Murat – Blanchet – Hida – Blin – Maniglier -

**Commission du Statut de l'Arbitrage :**

Fournier – Therien

**Commission des Délégués :**

Foron FC

# COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 20/03/2023

Publiée le 23/03/2023

## DECISIONS

**MATCH n°24806931**

**DOSSIER N° 558/36 : GFA RUMILLY VALLIERES 1 – THONON AS 1 – SENIORS FEMININES D1 Poule Unique du 12/03/2023**

**En la forme :**

La réserve d'avant match formulée par le club de THONON AS portant sur la qualification et/ou la participation de la joueuse BEGUNCA Dorentina au motif que la licence présentée a été enregistrée après le 31 janvier » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

**Au fond :**

Considérant que l'article 152- des RG FFF dispose que concernant les joueurs ( euses) licenciées après le 31 janvier, les ligues régionales peuvent acorder une dérogation aux dispositions règlementaires pour des séries inférieures à la division supérieure de district.

Considérant que pour le District Haute Savoie Pays de Gex, cette dérogation s'applique aux équipes D1 du championnat aussi bien masculin que féminin.

Considérant que l'équipe de GFA RUMILLY VALLIERES 1 évolue dans le championnat D1 de District et que les dispositions sus nommées ont vocation à lui être appliquées.

Considérant que la joueuse BEGUNCA Dorentina est titulaire d'une licence enregistrée à la Ligue le 28/02/2023 pour une qualification au 05/03/2023.

Considérant que la joueuse BEGUNCA Dorentina est bien titulaire d'une licence signée après le 31 janvier.

Considérant que de ce fait, elle ne pouvait participer à la rencontre sus nommée.

**Décision :**

La Commission des Règlements donne match perdu à l'équipe de GFA RUMILLY VALLIERES 1 par pénalité pour en reporter la gain à l'équipe de THONON AS 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

**Résultats :**

GFA RUMILLY VALLIERES 1 : - 1pts

THONON AS 1 : 3 pts

GFA RUMILLY VALLIERES 1 : 0 but

THONON AS 1 : 3 buts

**MATCH n°25352659**

**DOSSIER N° 558/37 : AMPHION 2 – LAC BLEU 2 U17 D2 Poule B du 11/03/2023**

**En la forme :**

La réserve d'avant match formulée par le club de LAC BLEU portant sur la qualification / participation des joueurs de l'équipe d'AMPHION 2 au motif que « seraient inscrit sur la feuille de match plus 4 joueurs mutés » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

**Au fond :**

Considérant après étude du dossier que l'équipe d'AMPHION 2 a fait jouer lors de la rencontre sus nommée 10 joueurs mutés dont 3 hors période.

Considérant que l'article 160 des RG FFF dispose en son alinéa 3 que « **dans** toutes les compétitions officielles du District des catégories U12 à U18 le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrit sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum hors période »

Attendu que l'équipe d'AMPHION 2 n'a pas respecté l'article 160 des RG FFF

**Décision :**

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe d'AMPHION 2 pour en reporter le gain à l'équipe de LAC BLEU 2 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

**Résultat :**

AMPHION 2 : -1pt

LAC BLEU 2 : 3 pts

AMPHION 2 : 0 but

LAC BLEU 2 : 3 buts

**MATCH n°25329214**

**DOSSIER N° 558/38 : GPT DINGY LANFONNET 1 – BONS EN CHABLAIS 1 – Coupe U17 1er Niveau du 04/03/2023**

**En la forme :**

La réclamation d'après-match formulée par le club de BONS EN CHABLAIS portant sur le fait « qu' au moins deux joueurs de GPT DINGY LANFONNET 1 seraient susceptibles d'être titulaires d'une licence frappée du cachet mutation hors période alors que le règlement limite à une seule licence leur inscription sur la feuille de match » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187 et 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

**Au fond :**

Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 187 des RG FFF que « la réclamation doit être nominale et motivée au sens des dispositions prévues pour les réserves par l'article 142 ».

Considérant que la réserve du club de BONS EN CHABLAIS n'est pas nominale, se contentant de seulement d'exprimer « **qu'au moins deux joueurs présents sur la feuille de match ...** » **sans les nommer** précisément.

Attendu que ce fait, sur la forme, cette réclamation d'après match ne saurait prospérer.

**Décision :**

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**MATCH n°25353731**

**DOSSIER N° 558/39 : ETREMBIERES 1 – FOOT SUD GESSIEN 1 U15 D3 Poule C du 19/03/2023**

**En la forme :**

La réserve d'avant match formulée par le club de FOOT SUD GESSIEN portant sur la qualification / participation des joueurs au motif que seraient inscrit sur la feuille de match plus .... joueurs mutés hors période est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

**Au fond :**

Considérant qu'il manque sur la réserve le nombre de joueurs « mutés hors période » incriminés.

Considérant que de ce fait cette réserve ne correspond à aucune prescrite par les RG FFF.

Mais attendu que cette réserve d'avant match a fait l'objet d'une confirmation en date du 20/03/2023

Considérant que cette confirmation vaut réclamation d'après match.

Considérant que de l'étude de cette réclamation, il apparait que l'équipe d'ETREMBIERES 1 a notamment fait participer à la rencontre les joueurs BOUHABA Samy et MURERE EGBENDE David, titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation hors période »

Attendu que ceci n'est pas conforme à l'article 160 des RG FFF qui dispose qu'en compétition U12 à U18, ne peuvent être inscrit sur la feuille de match qu'un seul joueur titulaire d'une licence frappée du cachet mutation hors période.

**Décision :**

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe d'ETREMBIERES 1 sans pour autant en reporter le gain à l'équipe de FOOT SUD GESSIEN 1 conformément à l'alinéa 5 de l'article 187 des RG FFF et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

**Résultat :**

ETREMBIERES 1 : -1pt

FOOT SUD GESSIEN : 1 pt

ETREMBIERES 1 : 0 but

FOOT SUD GESSIEN : 1 but

*Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)*

# COMMISSION DES JEUNES

## NOTE AUX CLUBS

---

### U13

Les rencontres seront reprogrammées à 14h à compter du samedi 1<sup>er</sup> avril.

Toutes les rencontres du 18 Mars 2023 ne possédant pas de résultat ont été reprogrammées au mercredi 29 Mars 2023. Ces matchs seront considérés comme perdus par forfait aux 2 équipes s'ils ne sont pas joués.

### U20

Afin de répondre aux demandes de plusieurs clubs (pour leur organisation et les prochaines inscriptions d'équipes), la catégorie u20 est maintenue pour les prochaines saisons.

### CHAMPIONNAT U18 FEMININ D2

Afin de compléter le calendrier dont les matchs se termineront le 13/05, nous vous proposons deux journées supplémentaires sous forme de matchs aller/retour.

De ce fait, en fonction du classement :

Samedi 20 mai 2023

2<sup>ème</sup> reçoit 1<sup>er</sup>

4<sup>ème</sup> reçoit 3<sup>ème</sup>

6<sup>ème</sup> reçoit 5<sup>ème</sup>

Samedi 3 juin 2023

1<sup>er</sup> reçoit 2<sup>ème</sup>

3<sup>ème</sup> reçoit 4<sup>ème</sup>

5<sup>ème</sup> reçoit 6<sup>ème</sup>

## FESTIVAL U13 FEMININ ET MASCULIN

---

### Finale Départementale

Accueil à **8h** – remise des récompenses à **18h**

Le règlement ainsi que les défis ont été envoyés aux responsables u13 et aux clubs.

Une réunion de présentation de la journée et le tirage au sort des premières rencontres auront lieu **Lundi 27 mars à 18h30 au District** (*un lien a été envoyé aux responsables des équipes pour indiquer le nombre de présents à la réunion*)

# COMMISSION FUTSAL

## FOOT DES ENFANTS – Pratique associée

---

### Date du dernier plateau.

- Samedi 1<sup>er</sup> Avril 2023

Organisation des plateaux et lois du jeu consultables sur le site du District (rubrique Pratiques puis Futsal)

Les lois du jeu sont également disponibles dans la rubrique arbitrage.

**Attention : Compte tenu du peu de créneaux gymnases proposés, toutes les demandes ne pourront pas être prises en compte. Les clubs qui s'inscrivent doivent essayer d'obtenir des réservations sur au moins une date de participation.**

**Priorité sera donnée aux clubs ayant proposé des créneaux.**

### Inscriptions validées pour le dernier plateau.

*Samedi 01 Avril*

**U9** : Ballaison (2) - Cluses Scionzier (3) – Foron (2) - Léman (2) - Odyssee (2) – Thonon (2) – Union Salève Foot (2)

**U11** : Ballaison (2) – Cluses Scionzier (4) - Etrembières (4) – Foron (3) – Frangy (2) – Ht Giffre (2) - Léman (2) - Odyssee

(2) – St Jeoire la tour (1) Thonon (2) – Ville la Grand (2) - Viry (2)

#### Ventilation des clubs :

#### **2 sites de pratique sont concernés pour ce week end :**

Samedi 01 Avril 2023 – Site de l’Odyssée :

Dimanche 02 Avril 2023 - Site de Thonon : Resp ALBI Alexis - [A.Albi@ASTHONON.com](mailto:A.Albi@ASTHONON.com) - 06 87 80 80 44

Le District ne prendra pas en charge la ventilation des clubs pour cette dernière journée :

**Toute liberté est laissée aux clubs de prendre contact avec les responsables pour participer à un plateau sur l’un des deux sites s’ils le désirent.**

**Rappel : Plateau U9 = 8 équipes par plateau (sur un demi terrain)**

**Plateau U11 = 4 équipes par plateau (sur un terrain complet)**

#### CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

RAPPEL : Toutes les correspondances doivent être adressées sur la boîte mail du District de Savoie.

Les changements de dates de rencontres sont autorisés en utilisant exclusivement Foot club (5 jours avant la date de la rencontre avec l’accord également sur Foot club de l’adversaire) sauf cas de force majeure.

L’utilisation de la FMI est obligatoire, si problème, envoi d’un rapport circonstancié le jour même. Vous avez la possibilité de joindre les référents FMI du district pour conseils.

Lors de la réunion de pré saison, la totalité des clubs étaient pour une gestion réglementée de notre championnat.

Ne tombons pas dans de nouvelles dérives.

#### Divers :

**FLAC 2 merci de communiquer une nouvelle date pour la rencontre FLAC 2 contre CBF74 2**

FC VERMILLON, Bien reçu la feuille de match.

**Rencontre 25259617 FC VERMILLON contre FBU 2 Score 2 à 6**

## COMMISSION DES COUPES

Les Membres de la Commission des Coupes procéderont, ce mardi 28 mars dès 16h30, au tirage au sort des dites coupes, en vue des 1/8<sup>ème</sup> de finale pour les catégories Seniors M, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> niveau et pour les U15, 2<sup>ème</sup> niveau. On procédera aussi aux tours de cadrage pour les catégories U17 1<sup>er</sup> niveau, U18F et U15F.

Sachant que toutes ces rencontres seront programmées le week - end de Pâques. Il est évident, qu’avec l’accord de votre adversaire, vous avez la possibilité de modifier la programmation de votre match, en le faisant savoir au secrétariat du District avant le lundi 3 avril midi. Par contre, toutes ces rencontres doivent être, impérativement, jouées avant le mardi 11 avril.

## COMMISSION TECHNIQUE

#### DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Foot des Enfants

Pour toutes informations à nous transmettre, veuillez nous contacter **UNIQUEMENT** sur la boîte mail : [footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr](mailto:footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr)

#### Modifications calendrier

**U9 D1 Annemasse** : noter Exempt à la place d’U. Salève Foot.

**U11 D3 Chablais** : Suppression d’Evian 2. Voici les modifications :

1.04 -> plateau à **Allinges**

13.05 -> Morzine ira à **Amphion**, Brevon ira à **Bons**, Thonon ira à **Ballaison**

27.05 -> Amphion ira à **Sciez**, Allinges ira à **Amphion**

**Modifications listing des éducateurs**

Il est rappelé qu'à partir de la saison 2023-2024, il n'y aura plus de parution de listing. Il appartiendra aux clubs d'identifier les responsables de l'EdF et de catégorie sur **Footclub (rendre les coordonnées visibles)**

FC Ballaison : Resp EdF – u7 et u9 => Sébastien Schwebel - schwebel7468@gmail.com – 06 71 95 22 12

**Journée Nationale des u7**

Samedi 10 juin à *Sallanches*

**Feuilles de plateaux manquantes****U7**

**04.03** : Seynod - Annecy – Viuz – Sallanches - Amphion

**11.03** : Pringy – Marigny - Ville la Grand - Passy Mt Blanc – Sciez – TEGG - Cernex

**U9**

**04.03** : Lac Bleu 1 – Lanfonnet 3 – Foron 1 – Bonneville 1 - US Salève 1 – Cernex 1 - Pays de Gex 10

**11.03** : Cruseilles 1 - AS Thonon 1 – Amphion 1 – Ayze 1 - Ht Giffre 1 – Viuz 1